

## VIII. COPWATCHING ET CAMÉRAS EMBARQUÉES



## VIII. *COPWATCHING* ET CAMÉRAS EMBARQUÉES



## VIII. *COPWATCHING* ET CAMÉRAS EMBARQUÉES

Michael Meyer, « Copwatching et perception publique de la police. L'intervention policière comme performance sous surveillance », *Ethnographiques* No. 21, novembre 2010 :

« Le *copwatching* peut être défini comme le fait pour des citoyens ordinaires d'observer publiquement et de documenter l'activité de la police. Concrètement, il s'agit de suivre, de regarder et le plus souvent de capter en vidéo des policiers dans leurs interventions ».

## VIII. COPWATCHING ET CAMÉRAS EMBARQUÉES

Michael Meyer, « Copwatching et perception publique de la police. L'intervention policière comme performance sous surveillance », *Ethnographiques* No. 21, novembre 2010 :

L'intervention des policiers sur la voie publique peut être comprise comme un phénomène de rassemblement autour de la police. Ce regroupement n'est pas organisé par la seule triade policier-victime-suspect. **En rue, les policiers doivent en effet aussi compter sur la présence d'un public, constitué par la réunion d'une foule de curieux**, plus ou moins impliqués dans le motif de la présence policière, et plus ou moins enclins à vouloir donner leur avis sur cette présence. On peut sans risque supposer que ce public a une influence sur le déroulement pratique de l'action, ne serait-ce que par **le réservoir de témoins potentiels qu'il peut fournir** : « Quelqu'un a vu ce qui s'est passé ? ». Mais il peut aussi être une menace et une source de tension pour l'accomplissement du travail.

## VIII. *COPWATCHING* ET CAMÉRAS EMBARQUÉES

Michael Meyer, « Copwatching et perception publique de la police. L'intervention policière comme performance sous surveillance », *Ethnographiques* No. 21, novembre 2010 :

Envisager l'intervention policière comme un rassemblement est une manière de mettre en évidence les actions de rassembler (« Halte, police ! ») et de disperser (« Circulez ! ») qui traversent l'ensemble de l'activité des policiers en rue. Une caractéristique centrale de ce travail sur la voie publique est la **visibilité persistante que les policiers emmènent avec eux d'un bout à l'autre de leurs actions**. Si les policiers en uniforme sont les porteurs d'un principe de visibilité fondé sur la surveillance de la population (voir), ils attirent aussi les regards et offrent un spectacle du pouvoir (être vu). Ils sont simultanément observateurs et observés.

## VIII. COPWATCHING ET CAMÉRAS EMBARQUÉES

Michael Meyer, « Copwatching et perception publique de la police. L'intervention policière comme performance sous surveillance », *Ethnographiques* No. 21, nov. 2010 :

Une pratique routinière consiste d'ailleurs à « se montrer » dans certains secteurs de la ville, afin de répondre à ou d'anticiper des demandes. **Si la notion de visibilité dans le domaine policier se résume parfois à la production d'une intelligibilité institutionnelle des policiers et de leurs missions à destination des « clients », elle est ici mobilisée en référence au caractère accompli de ce qui est visible et aux activités associées à cet accomplissement : voir, être vu, rendre un regard, être vu en train de voir, etc.** Si ces manières de voir fondent l'identification des activités d'une profession, *a contrario* celle-ci est aussi porteuse d'une « ostensibilité » qui permet aux observateurs extérieurs de repérer, dans les champs matériel et corporel, les manifestations de cette profession. L'uniforme, le véhicule sérigraphié et l'arme à feu par exemple composent des éléments forts de la *disponibilité visuelle de la police* [...]. Je réinvestis ici la notion de « visual availability » développée par Michael Ball (1998) pour évoquer les manifestations visibles d'une culture. **Les policiers en tant qu'instances observables en rue sont une pièce essentielle de la culture visuelle policière.** Dès lors, ils prennent soin de leur visibilité et de celle de leur scène d'intervention. La formule « Circulez, il n'y a rien à voir » fait partie des poncifs du métier, pourtant elle est significative d'une préoccupation constante orientée vers une foule prompte à s'attarder sur les lieux d'une intervention.



# VIII. COPWATCHING ET CAMÉRAS EMBARQUÉES



## VIII. *COPWATCHING* ET CAMÉRAS EMBARQUÉES

Sans préjudice du droit d'informer, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification, autre que son numéro d'identification individuel, d'un agent de la police nationale, d'un militaire de la gendarmerie nationale ou d'un agent de police municipale, lorsque ces personnes agissent dans le cadre d'une opération de police.

Proposition de loi n° 3452 relative à la sécurité globale, Article 24,  
après amendements du 20 novembre 2020



## VIII. *COPWATCHING* ET CAMÉRAS EMBARQUÉES



Matricule RIO (Référentiel des Identités et de l'Organisation)

## VIII. COPWATCHING ET CAMÉRAS EMBARQUÉES

Michael Meyer, « Copwatching et perception publique de la police. L'intervention policière comme performance sous surveillance », *Ethnographiques* No. 21, nov. 2010 :

Le spectacle de la police ne s'accomplit pleinement que par le spectacle d'une audience présente au titre de témoin de l'intervention. Deux aspects importants de l'écriture filmique du *copwatching* se dévoilent dans cette rhétorique visuelle. Premièrement, **l'intervention policière, quelle que soit la situation qui ait motivé son déclenchement, constitue l'événement principal et assure une catégorisation immédiate de la scène dans une galaxie limitée de situations et de terminologies déjà-là** (« intervention mouvementée », « bavure », « dérapage », « dysfonctionnement »). Deuxièmement, la police s'interpose visuellement et narrativement entre le spectateur et les policiers. Par cette interposition, le *copwatching* devient outil de montée en généralité. Il produit une tension vers une réalité (*la police, la violence policière*) que l'on ne perçoit que par son entremise. **Plutôt que reproduire le réel, les morceaux de corps, les cris, les gestes forment des unités de narration qui parlent de l'intervention de police, cristallisent les faits et les actualisent dans une interprétation cadrée de l'événement, clairement orientée vers la dénonciation.** L'acte même de production et de diffusion des images est sous-tendu par la construction d'un *témoignage à charge*, qu'il s'agit d'étudier dans son inscription discursive sur internet.

## VIII. *COPWATCHING* ET CAMÉRAS EMBARQUÉES

1. Etudier la figure médiatique du policier : une sociologie *sur* les images

## VIII. *COPWATCHING* ET CAMÉRAS EMBARQUÉES

1. Etudier la figure médiatique du policier : une sociologie *sur* les images
2. Etudier l'action policière : une sociologie *à travers* les images

## VIII. COPWATCHING ET CAMÉRAS EMBARQUÉES

Michael Meyer, « Copwatching et perception publique de la police. L'intervention policière comme performance sous surveillance », *Ethnographiques* No. 21, 2010 :

Sans doute la vidéo permet-elle d'observer, de façon posée et répétée, la configuration située d'une intervention policière difficilement observable en temps réel, en raison de la rapidité, du risque, ainsi que de l'« anesthésie » provoquée par le spectacle vivant de la brutalité des mots et des corps. Toutefois, les données audiovisuelles trouvées (*found data*) [...] souffrent de insurmontables quant au contexte et à la nature des actions représentées. Les analyses conduites à travers les images demandent à être confirmées, soit par un corpus élargi de vidéos, soit par des données complémentaires écrites (rapports d'intervention), orales (témoignages des intervenants) ou d'observation directe. Sans cela, nous sommes contraints à une lecture purement descriptive des faits. L'analyse d'une séquence vidéo peut avantageusement être complétée par une *ethnographie du hors-cadre*, c'est-à-dire de ce qui entoure la scène représentée, qui pourrait aider à la comprendre, mais qui n'entre pas dans le strict champ visuel de l'image. Cela incite donc à intégrer les conditions de captation vidéo à l'étude de l'action.